

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du troisième concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (troisième CAFEP-CAPET),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPET et des troisièmes CAFEP-CAPET ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 23 février 2026 nommant le jury du troisième concours du CAPET et du troisième CAFEP-CAPET, section sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique pour la session 2026
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommé pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineur spécialisé

M. Olivier LUBINEAU
Personnel de direction

Académie de REIMS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 juin 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU